

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

En vigueur au 15/07/2024, mise en ligne juillet 2024

EVOLPRO se réserve le droit de modifier unilatéralement et à tout moment le contenu des présentes CGU.

1. PRESENTATION :

EVOLPRO est un organisme de formation professionnelle enregistré sous le numéro de déclaration d'activité auprès de la DREETS Nouvelle Aquitaine : 7533155333 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État - et dont le siège social est établi 13 bis route de Saint Caprais, 33670 SADIRAC (France). EVOLPRO développe, conçoit, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise. EVOLPRO réalise également :

- des recherches et recherches interventions pour le compte et au sein d'entreprises,
- de la diffusion de connaissances via des supports variés : publications scientifiques ou vulgarisées ; organisation de séminaires et de colloques ; création d'outils pédagogiques...

L'ensemble des prestations d'EVOLPRO est ci-après dénommée "l'Offre de services EVOLPRO " ou "l'Offre de services".

2. OBJET :

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les Offres de services EVOLPRO relatives à des commandes passées auprès d'EVOLPRO par tout client professionnel (ci-après "le Client"). Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite d'EVOLPRO, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que EVOLPRO ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à

toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de EVOLPRO, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

3. ÉTUDES RECHERCHES ET PRESTATIONS :

Toute prestation, étude et recherche font l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par EVOLPRO. En cas d'acceptation par le Client, un acompte minimum de 20 % du coût total de la prestation sera versé par le Client. Le cas échéant, le prix de la prestation est révisable à la date anniversaire du contrat par application de la formule de révision visée au 6.2.3 ci-après. Pour la réalisation des missions d'études et de recherches, EVOLPRO facture le temps des intervenants consacré à la mission, soit en fonction d'un prix par jour d'intervention, soit au forfait. Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client et ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires. Sauf indication contraire dans la proposition, ces frais sont facturés à leur prix coûtant.

4. FORMATIONS EN PRÉSENTIEL :

4.1 Formations interentreprises

4.1.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations interentreprises, longues ou courtes, disponibles au catalogue EVOLPRO et réalisées dans les locaux EVOLPRO ou des locaux mis à disposition par EVOLPRO.

4.1.2 Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de EVOLPRO.

Tous les prix sont indiqués hors taxes. Sauf mention contraire, les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont optionnels et sont directement facturés au Client qui se charge, le cas échéant, d'en obtenir le remboursement auprès de son OPCO OU FAF.

4.1.3 Remplacement d'un participant

EVOLPRO offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

Le remplacement d'un participant est possible sans indemnité.



4.1.4 Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, EVOLPRO se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

4.2 Formations intra-entreprise

4.2.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent des formations intra-entreprise développées sur mesure et exécutées dans les locaux de EVOLPRO, du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client ou EVOLPRO.

4.2.2 Conditions financières

Toute formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par EVOLPRO. Sauf disposition contraire dans la proposition EVOLPRO, un acompte minimum de 30 % du coût total de la formation sera versé par le Client à la signature de la convention. Le cas échéant, le prix est révisable à la date anniversaire du contrat par application de la formule de révision visée au 6.2.3 ci-après.

5. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

5.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation lorsque le client est un professionnel, une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du Travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner À EVOLPRO par le Client signé et revêtu du cachet de l'entreprise. Lorsque le client est un particulier, c'est un contrat de formation établi selon l'Article L6353-1 du Code du Travail qui lui sera adressé.

L'attestation de participation indiquant le nombre d'heures réalisées est adressée après la formation.

5.2 Règlement par un OPCO ou FAF

En cas de règlement par l'OPCO ou FAF dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO ou FAF. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signée à EVOLPRO. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO ou FAF, la différence sera directement facturée par EVOLPRO au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ou FAF ne



parvient pas à EVOLPRO au premier jour de la formation, EVOLPRO se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

5.3 Annulation des formations en présentiel à l'initiative du Client

Les dates de formation en présentiel sont fixées d'un commun accord entre EVOLPRO et le Client et sont bloquées de façon ferme.

Toute annulation doit être faite par écrit uniquement (papier ou mail). En cas d'annulation effectuée plus de 15 jours francs avant la date de la première journée la somme versée sera remboursée déduction faite de 100€ de frais de dossier.

Pour toute annulation survenant :

- entre le 14^e jour et le 8^e jour avant la formation, 30% du montant des frais pédagogiques seront retenus
- entre le 7^e et la veille de la formation 75% du montant des frais pédagogiques
- le jour même, l'intégralité des frais pédagogiques sera retenue.

6. DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE SERVICES EVOLPRO

6.1 Modalités de passation des Commandes

La proposition et les prix indiqués par EVOLPRO sont valables un (1) mois à compter de l'envoi du bon de commande. L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par EVOLPRO d'un bon de commande signé par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission dudit bon de commande.

La signature du bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par EVOLPRO à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

6.2. Facturation – Règlement

6.2.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes, ou en franchise de TVA pour les actions de formations continues. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client. Les frais de déplacement du (ou des) intervenant.es ou du (ou des) formateur.rices ainsi que



les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéo projecteur, Matériel pédagogique, ...) peuvent être facturés en sus.

6.2.2 Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture ;
- le règlement est accepté : par règlement domicilié automatique (prélèvement), chèque, virement bancaire ou postal ;
- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

En cas de retard de paiement, EVOLPRO pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. EVOLPRO aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à EVOLPRO. Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

6.2.3 Révision de prix

Le cas échéant, la proposition financière d'EVOLPRO acceptée par le Client pourra être révisée à chaque date anniversaire du contrat par négociation entre les parties.

6.3. Limitations de responsabilité d'EVOLPRO

La responsabilité d'EVOLPRO ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage du ou des module(s) de formation ou toute cause étrangère à EVOLPRO. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité d'EVOLPRO est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité d'EVOLPRO est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité d'EVOLPRO ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.



6.4. Force majeure

EVOLPRO ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à EVOLPRO, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'EVOLPRO.

6.5. Propriété intellectuelle

EVOLPRO est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble de ses résultats de recherche et des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par EVOLPRO pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de EVOLPRO. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur de l'entreprise Cliente sans accord exprès d'EVOLPRO.

En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formation, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, EVOLPRO demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

6.6 Confidentialité des données

6.6.1 Publications scientifiques

Lorsque l'offre est une recherche ou une prestation, chaque Partie s'engage à ne publier ni divulguer de quelque façon que ce soit les informations scientifiques ou techniques, autres que liées au thème de recherche objet de la recherche-intervention, transmises par les autres Parties dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat



sans l'accord préalable et écrit de l'autre Partie, et ce, tant que ces informations ne seront pas du domaine public.

Les travaux réalisés dans le cadre de la convention pourront, en tout ou partie, dès lors qu'ils relèvent directement du thème précité de la recherche, faire l'objet de publications.

La divulgation, de données à caractère nominatif dont l'auteur des travaux aurait connaissance, est interdite. Néanmoins, la fonction des salariés ou leur service de rattachement ou leur mission peuvent être évoqués, si ces éléments sont une nécessité dans la compréhension du travail.

Les données fournies par les salariés feront l'objet d'une vigilance extrême dans leur manipulation et la communication des résultats, afin qu'elles ne puissent pas être rattachées à leur auteur.

Dans les éventuelles publications, le nom du Client ne sera pas mentionné. Un nom fictif sera utilisé. Les localisations du siège et des établissements du Client seront fictives. Seul le client peut décider de lever l'anonymat pour les publications. Ce choix doit être notifié par écrit.

6.6.2 Confidentialité générale

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par EVOLPRO au Client. EVOLPRO s'engage à ne pas communiquer à des tiers les informations transmises par le Client.

6.7. Communication

Sauf dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant, le Client n'est pas réputé accepter d'être cité par EVOLPRO comme client de ses offres de services. Seuls les clients ayant donné leur accord exprès par écrit, sous réserve du respect des dispositions de l'article 6.6, peuvent voir mentionnés leur nom, leur logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux administrateurs.



6.8. Protection des données à caractère personnel

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque Utilisateur que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par EVOLPRO aux fins de réalisation et de suivi de la formation.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'Utilisateur et auxquelles il aura eu accès. EVOLPRO conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par l'Utilisateur, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

6.9. Droit applicable - Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

En cas de litige survenant entre le Client et EVOLPRO à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable.

Pour les Clients individuels, une médiation à la consommation pourra être demandée à l'ANM Conso, à laquelle EVOLPRO adhère. ANM conso est saisissable via le formulaire en ligne : <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php> ; par courrier postal à l'adresse : 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES, par téléphone au 01 58 64 00 05.

À défaut, de la résolution du litige par les voies ci-dessus, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce de Bordeaux.

VO 16/07/2024

